

Conseil Municipal du 3 Octobre 2017

Pièce jointe au débat sur la PADD

Monsieur le Maire donne lecture des différents axes et orientations du projet de PADD et ouvre le débat.

Noël BERNIGAUD commence par rappeler que l'actuelle rédaction est le fruit des séances de travail des élus de la Commission Urbanisme assistés de l'Agence d'Urbanisme de la Région Urbaine Grenobloise.

Axe 1 : Une station inventive et innovante

Orientation 1.1 : affirmer et renforcer la structuration du territoire

Orientation 1.2 : Proposer une nouvelle urbanité en réinvestissant les cœurs de station

➤ Equilibre entre les pôles

La question du possible déséquilibre entre Roche Béranger et Recoin est évoquée, elle avait déjà été soulevée à l'occasion de la réunion publique du 29 septembre 2017. Les efforts se sont dans un premier temps concentrés sur le secteur du Recoin par soucis d'efficacité. La majeure partie du foncier étant publique, cette maîtrise foncière assure à la commune des facilités pour mener ses projets. Une fois ceux-ci lancés, des projets seront également lancés sur Roche Béranger, où le travail sera plus difficile. En effet il va impliquer des négociations et des discussions avec les propriétaires privés comme la copropriété du Centre Commercial. Toutefois des projets sont d'ores et déjà lancés, comme le nouveau « pôle soins » et la réhabilitation de l'espace petite enfance des Marmots.

Axe 2 : Une station attractive en toute saison

Orientation 2.1 : Conforter et pérenniser les activités locomotives d'hiver

Orientation 2.2 : Diversifier les activités touristiques et de loisir en toutes saisons

Orientation 2.3 : Accompagner la diversification de la clientèle

➤ Projets

Cet axe passe par la mise en place de projets par les différentes entités communales que sont la Mairie, l'Office de Tourisme et la Régie des Remontés Mécaniques.

Monsieur le Maire rappelle le projet de troisième retenue collinaire dont les autorisations seront prochainement déposées par la Régie. Il s'agit de constituer une nouvelle réserve sur Roche Béranger afin de conforter la production de neige de culture sur l'ensemble de la station. Elle serait en partie alimentée par le surplus de la source de Rocher Blanc, aujourd'hui en cours de Déclaration d'Utilité Publique.

Axe 3 : Une commune à habiter et à vivre

Orientation 3.1 : Répondre à la diversité des besoins des habitants et des visiteurs

Orientation 3.2 : Renforcer l'attractivité pour la population « permanente »

➤ **Ouverture des commerces en intersaisons**

Il est fait la remarque d'une amélioration dans la continuité des services sur la Commune, grâce à l'effort consentie par les commerçants. En effet, cette année certains commerces et restaurants restent ouverts même pendant la période d'intersaison.

Axe 4 : Une station facile et accessible

Orientation 4.1 : Mettre en place une politique de mobilité favorisant les modes actifs

Orientation 4.2 : Soutenir et accompagner le développement des transports en commun

Orientation 4.3 : Assurer la mise en réseau des différents pôles de vie

➤ **Cheminements piétons**

Ariane FERRERI pose la question des cheminements piétons pour le renforcement de la trame viaire afin de faciliter la circulation piétonne dans la Commune.

Noël BERNIGAUD précise que ces éléments sont prévus de manière assez large dans le projet de PADD et seront à affiner selon les projets des différents pôles. Ces éléments ont déjà fait l'objet d'une réflexion d'AKTIS dans le cadre du projet de Recoïn puis étendu sur l'ensemble de la commune notamment sous la dénomination de la Trame Blanche, visant la circulation « skis-aux-pieds ».

Pierre VANET insiste sur la nécessité de renforcer les chemins de liaison entre l'Arselle et Roche Béranger ou entre Recoïn et Roche Béranger.

Le Chemin des Demoiselles et le GR 549 (situé sur Vaulnavéy-le-Haut) figurent parmi les deux sentes à renforcer, qu'il s'agisse d'accessibilité ou de visibilité.

Sandrine ETCHESSAHAR met en avant le travail réalisé par l'Office de Tourisme s'agissant de la signalétique et de la promotion des différents chemins et sentiers sur la commune.

Les élus s'accordent sur la nécessité de renforcer ces cheminements et de les adapter aux différents types d'usagers : piétons, cyclistes, randonneurs, familles... En ce sens, il serait intéressant de travailler de concert avec les universités du bassin grenoblois pour élaborer une charte graphique de la signalisation et mener une réflexion sur ces cheminements, par exemple avec l'installation de détecteur sur les éclairages publics.

Axe 5 : Une station intégrée dans son environnement

Orientation 5.1 : Valoriser et protéger les espaces naturels et paysagers emblématiques

Orientation 5.2 : Veiller à la maîtrise de la consommation d'espace

Orientation 5.3 : Garantir une pérenne des ressources

Orientation 5.4 : Sécuriser la station par la prévention et la maîtrise des risques

➤ **Labellisation FLOCON VERT et partenariats**

S'agissant de l'image de Chamrousse, Pierre VANET rappelle la labellisation flocon vert de la commune. Celle-ci est sollicitée par les groupes professionnels et scolaires intéressés à l'étude du fonctionnement de la station.

Ariane FERRERI insiste sur l'intérêt pour la commune de ces partenariats avec les écoles et étudiants du bassin Grenoblois.

Philippe CORDON évoque pour exemples : le travail de l'école Polytechnique de Grenoble qui porte sur la chaufferie biomasse et les questions de gestion des déchets de Chamrousse, celui de GEM sur le nouveau modèle économique de la Smart Station ou encore de Science Pô Paris sur le projet Chamrousse 2030.